

## 1997, une bonne année pour le commerce mondial

**A**u cours de l'examen par le Conseil général du tour d'horizon annuel de l'évolution du commerce international et du système commercial, le 10 décembre 1997, les délégations ont mis l'accent sur les réalisations majeures de l'OMC dans le courant de l'année, dont l'aboutissement des négociations sur les télécommunications de base et les produits des technologies de l'information, la tenue de la première Réunion de haut niveau sur les pays les moins avancés, la suite donnée à la Conférence ministérielle de Singapour et le recours intensif des Membres au mécanisme de règlement des différends.

A l'occasion de la présentation du rapport annuel du Directeur général, Renato Ruggiero, qui servait de base aux débats, il a été dit que 1997 avait été "une bonne année pour le commerce".

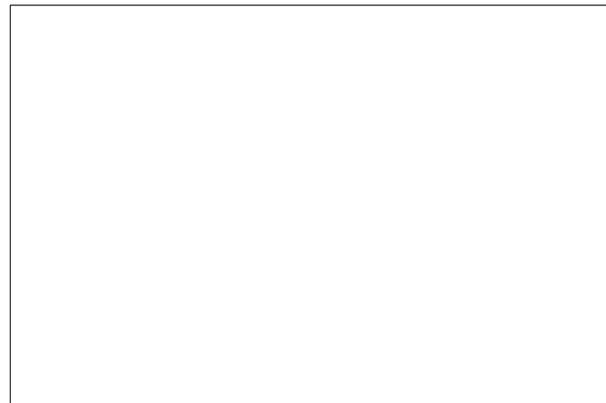
Le Président de l'Organe d'examen des politiques commerciales, l'Ambassadeur Munir Akram (Pakistan) a déclaré que 1998 risquait d'être une année plus difficile en raison des turbulences financières qui se faisaient jour dans certaines parties du monde. Il a invité instamment les Membres à ne pas se laisser aller aux sentiments protectionnistes que pourraient induire le ralentissement de la croissance et les déséquilibres commerciaux. Il a évoqué par ailleurs la nécessité de se pencher sur les questions qui intéressent les pays en développement.

Pour le représentant des Communautés européennes, les télécommunications et les technologies de l'information étaient des secteurs qui fournissaient des infrastructures vitales pour les économies et "si ces infrastructures ne sont pas fondées sur le principe du libéralisme et de l'ouverture des marchés", a-t-il dit, "nous y perdons tous - producteurs, fournisseurs et consommateurs de services".

Le représentant de la Suisse a déclaré que les nouveaux accords étaient une première étape sur la voie de l'adaptation aux impératifs de la mondialisation qui devait "inciter les Membres à multiplier [leurs] efforts en vue d'une plus grande ouverture des marchés". Les représentants de l'Australie, du Canada et de la Nouvelle-Zélande ont estimé que la deuxième Conférence ministérielle venait à point nommé pour dresser un bilan et tenter d'esquisser les orientations futures de l'OMC.

Le représentant de l'Inde a déclaré que l'OMC devait s'occuper du programme de travail actuel, avant de passer aux orientations futures. Il a dit également que les Membres devaient prendre conscience des effets positifs et des effets négatifs de la mondialisation.

Le représentant de Hong Kong, Chine a fait ressortir que le rythme de la libéralisation du commerce multilatéral devrait suivre de près l'évolution au niveau régional. L'Argentine et le Brésil ont souligné la contribution du MERCOSUR à la croissance et à la libéralisation du commerce en Amérique latine.



*Le Directeur général, Renato Ruggiero, et le Président du Conseil général, l'Ambassadeur Celso Lafer (Brésil), à la réunion du Conseil général de la fin de l'année. (Photo Tania Tang/OMC)*

### **Groupe spécial chargé d'examiner le différend entre les Etats-Unis et la Corée concernant les semi-conducteurs pour mémoires RAM dynamiques**

**A** sa première réunion de l'année, le 16 janvier, l'Organe de règlement des différends (ORD) a établi un groupe spécial chargé d'examiner le droit anti-dumping appliqué par les Etats-Unis sur les semi-conducteurs pour mémoires RAM dynamiques (DRAM) d'un mégaoctet ou plus en provenance de Corée.



Dans sa demande d'établissement d'un groupe spécial, la Corée indiquait que la situation n'avait pas évolué depuis novembre 1997, date à laquelle elle avait présenté sa première demande. Dans sa plainte formelle, la Corée faisait valoir que la décision finale prise en juillet 1997 par le Département du commerce des Etats-Unis de ne pas abroger le droit anti-dumping sur les semi-conducteurs pour mémoires RAM dynamiques (DRAM) en dépit de la constatation rendue auparavant selon laquelle les marges de dumping étaient nulles ou *de minimis* et du fait que les défenseurs avaient certifié qu'ils ne feraient pas appel au dumping à l'avenir, était contraire aux dispositions du GATT de 1994 et de l'Accord antidumping.

Les Etats-Unis avaient accepté la demande de la Corée, mais soutenaient que les procédures et les normes du

*Suite page 2*

*Suite page 2*

## **Conseil** (Suite de la page 1))

### **Rapports annuels**

Le Conseil général a passé en revue les activités de l'OMC en 1997 et examiné les rapports annuels des organes de l'OMC, y compris ceux des Groupes de travail des liens entre commerce et investissement, de l'interaction du commerce et de la politique de la concurrence, et de la transparence des marchés publics, de création récente.

La Colombie, prenant la parole au nom d'un certain nombre de Membres en développement exportateurs de textiles, s'est dite inquiète de voir que le Conseil du commerce des marchandises n'avait pas mené à bien l'examen majeur concernant la mise en oeuvre de l'Accord sur les textiles et les vêtements à la fin de 1997. Les principaux Membres importateurs de textiles estimaient que l'examen requis avait été effectué.

### **Conférence ministérielle**

Le Président du Conseil général, l'Ambassadeur Celso Lafer (Brésil), a indiqué qu'il ressortait des consultations auxquelles il procédait avec les délégations au sujet des préparatifs de la deuxième Conférence ministérielle de l'OMC et de la commémoration du 50ème anniversaire du système commercial multilatéral, qui doivent avoir lieu les 18 et 19 mai 1998 et le 20 mai 1998, que les délégations semblaient généralement être d'accord sur les principes ci-après:

- » le Conseil général présentera aux Ministres, en plus du rapport annuel de 1997 des organes de l'OMC, un rapide aperçu des activités de l'OMC dans les premiers mois de 1998; et
- » les délégations devraient faire connaître, avant le 31 janvier 1998, à quel niveau elles seront représentées à la commémoration du 50ème anniversaire du système commercial multilatéral, qui fera suite à la Conférence ministérielle.

### **Restrictions appliquées à des fins de balance des paiements**

Le Président du Comité des restrictions appliquées à des fins de balance des paiements, M. Peter R. Jenkins (Royaume-Uni) a indiqué que les pays ci-après avaient notifié récemment qu'ils avaient assoupli ou supprimé des restrictions à l'importation appliquées conformément aux dispositions de l'OMC relatives à la balance des paiements, comme suit:

- » la Bulgarie avait abaissé la surtaxe à l'importation de 5 à 4 pour cent à compter du 1er juillet 1997;
- » la République tchèque avait supprimé le régime de dépôt à l'importation à compter du 21 août 1997 et n'appliquait plus les dispositions de l'OMC relatives à la balance des paiements; et
- » la Hongrie avait supprimé la surtaxe à l'importation le 1er juillet 1997.

### **Accords**

Le Directeur général, M. Renato Ruggiero, a présenté un rapport sur la mise en oeuvre des accords entre l'OMC et le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale, que le Conseil général avait approuvés en novembre 1996.

M. Ruggiero a indiqué qu'il avait continué de rencontrer de manière informelle M. Michel Camdessus, Directeur général du FMI, et M. James Wolfensohn, Président de la Banque mondiale, qui avaient manifesté leur soutien aux activités de l'OMC comme les négociations sur les services financiers et la coopération technique en faveur des pays les moins avancés. Le Secrétariat de l'OMC avait assisté à des réunions de ces deux institutions, dont celles du Conseil d'administration du FMI et du Conseil des administrateurs de la Banque mondiale. M. Ruggiero a précisé que ces deux institutions de leur côté avaient fourni des renseignements à l'OMC, et que le FMI communiquait notamment des renseignements économiques de base au Comité des restrictions appliquées

## **ORD**

(Suite de la page 1)

Département du commerce étaient entièrement conformes aux règles de l'OMC.

### **Adoption des rapports concernant le différend sur un brevet entre les Etats-Unis et l'Inde**

Dans une autre affaire, concernant la protection conférée par un brevet pour les produits pharmaceutiques et les produits chimiques pour l'agriculture accordée par l'Inde, l'ORD a adopté le rapport de l'Organe d'appel et le rapport du Groupe spécial modifié par l'Organe d'appel.



L'Organe d'appel a confirmé les conclusions du Groupe spécial selon lesquelles l'Inde n'avait pas rempli les obligations qui lui incombent au titre des articles 70:8 a) et 70:9 de l'Accord sur les ADPIC. Selon ces dispositions les Membres de l'OMC sont tenus, à compter de la date d'entrée en vigueur de l'Accord sur l'OMC, d'offrir un moyen de déposer des demandes de brevets pour les produits pharmaceutiques et les produits chimiques pour l'agriculture, et de mettre en place un système de "droits exclusifs de commercialisation" pour ces demandes présentées suivant le système de la "boîte aux lettres".

En revanche, l'Organe d'appel a infirmé la constatation du Groupe spécial selon laquelle l'Inde n'avait pas rempli les obligations qui lui incombent au titre des paragraphes 1 et 2 de l'article 63 de l'Accord sur les ADPIC. Il a considéré que ces dispositions, en vertu desquelles les lois et réglementations adoptées par un Membre en rapport avec les droits de propriété intellectuelle doivent être publiées et notifiées, n'avaient pas été citées par les Etats-Unis dans leur demande d'établissement d'un groupe spécial et débordaient donc le mandat du groupe spécial considéré.

Les Etats-Unis ont indiqué qu'ils espéraient que l'Inde ne tarderait pas à mettre en oeuvre ces décisions.

L'Inde a répondu que le rapport montrait combien les dispositions transitoires de l'Accord sur les ADPIC étaient complexes. Elle regrettait que l'Organe d'appel ait confirmé la constatation du Groupe spécial au sujet des articles 70:8 et 70:9, mais se félicitait de la décision rendue au sujet de l'article 63.

Au titre du point "Autres questions", Hong Kong, Chine a demandé instamment que le règlement bilatéral de la plainte de la Communauté européenne au sujet des règles d'origine appliquées par les Etats-Unis aux produits textiles qui semblait avoir été atteint, soit notifié d'urgence. Les Etats-Unis et les CE ont indiqué qu'ils se penchaient ensemble sur la question. □

à des fins de balance des paiements.

### **Décisions**

Le Conseil général:

- » a prorogé la dérogation demandée par la CE concernant les arrangements commerciaux franco-marocains;
- » a prorogé jusqu'en 1998 la durée du mandat du Groupe de travail de l'inspection avant expédition;
- » a supprimé l'Accord international sur le secteur laitier et l'Accord international sur la viande bovine de l'Annexe 4 (accords plurilatéraux) de l'Accord de l'OMC à compter de la date de leur échéance à la fin de 1997; et
- » est convenu de la composition de l'Organe de supervision des textiles dont il a réélu le Président, M. András Szepesi, reconduit pour trois ans dans ses fonctions à compter du 1er janvier 1998. □

Renato Ruggiero

## Tour d'horizon de l'évolution du commerce international et du système commercial

### Tendances récentes du commerce mondial

#### 1996: Retour à la tendance

Après avoir été exceptionnellement forte pendant deux ans, l'expansion du commerce s'est ralentie, en 1996, revenant au taux tendanciel plus régulier des années précédentes. Le commerce mondial des marchandises s'est accru de 5 pour cent en termes réels en 1996, contre 6 pour cent en moyenne pendant la première moitié des années 90. Ce sont bien évidemment les taux de croissance extraordinairement élevés de 8 pour cent ou plus qui ont été enregistrés en 1994 et 1995 qui ont fait monter cette moyenne. La production de marchandises et le PIB mondial ont progressé, en 1996, de 2,5 pour cent, taux très proche de celui de 1995, mais nettement supérieur à la moyenne de 1,5 pour cent enregistrée entre 1990 et 1996. Comme toujours, la croissance du commerce a été nettement plus forte que celle de la production intérieure, ce qui est une nouvelle preuve de la mondialisation rapide de l'économie.

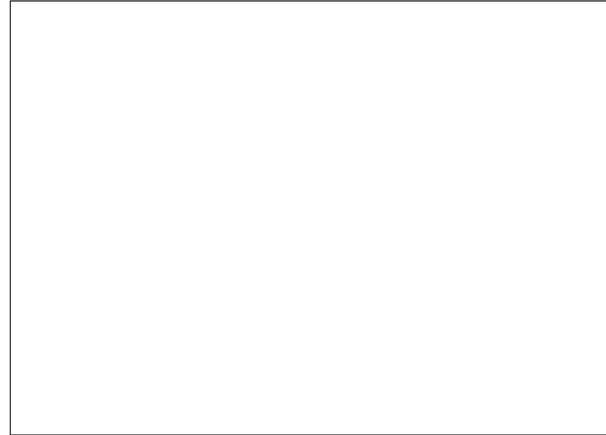
Le commerce des marchandises a progressé moins vite en valeur (dollars courants) qu'en volume en 1996, ce qui est assez inhabituel. En effet, le taux de croissance nominal des exportations de marchandises en 1996 n'a été que de 4 pour cent. Ce ralentissement de la croissance nominale s'explique principalement par l'appréciation du dollar des Etats-Unis et par un renversement de la tendance à la hausse des prix observée en 1995 pour une série de produits primaires et semi-manufacturés.

Malgré ces incidences sur les valeurs courantes, les exportations mondiales de marchandises ont dépassé pour la première fois la barre des 5 billions de dollars en 1996, se chiffrant à 5 120 milliards de dollars au total. En volume, les exportations de produits manufacturés, qui représentent environ les trois quarts des exportations totales de marchandises, ont progressé de 5,5 pour cent, soit beaucoup plus rapidement que celles des produits agricoles et miniers, qui ont augmenté de 2 et 2,5 pour cent, respectivement, en 1996.

Les résultats commerciaux ont été très différents d'une région à l'autre, les valeurs étant fortement influencées par les fluctuations des taux de change et les variations des prix relatifs. En 1996, de toutes les grandes régions, ce sont le Moyen-Orient et l'Afrique qui ont enregistré les taux de croissance des exportations les plus élevés, principalement sous l'effet de la remontée des prix du pétrole. En Amérique latine, l'expansion des exportations et des importations (11 pour cent) a été supérieure à la moyenne, en grande partie grâce aux excellents résultats commerciaux du Mexique. Les taux de croissance des exportations de l'Amérique du Nord et des pays en transition (6 pour cent dans les deux cas) ont eux aussi été supérieurs à la moyenne mondiale pour 1996, contrairement à ceux de l'Europe occidentale et de l'Asie (3 et 1 pour cent, respectivement).

Les exportations de services commerciaux, exprimées en prix courants, ont progressé de 5 pour cent en 1996; ce taux, très inférieur à celui de 14 pour cent enregistré en 1995, s'explique en partie par l'appréciation du dollar. Ces exportations se sont élevées, en 1996, à 1 260 milliards de dollars. L'expansion du commerce des services commerciaux a été supérieure à la moyenne sur le continent américain, notamment en Amérique latine, qui a enregistré en 1996 un taux de croissance de 8 pour cent, soit presque le double de la moyenne mondiale. Un chiffre similaire a été relevé pour l'Asie. En Europe occidentale, en revanche, les exportations de services commerciaux n'ont progressé que de 3 pour cent. Il convient cependant de garder à l'esprit qu'il s'agit de valeurs courantes, influencées par les fluctuations des taux de change et, en particulier, par l'appréciation du dollar des Etats-Unis.

*Perspectives: accélération possible, mais les événements en Asie du Sud-Est pourraient avoir une influence ...*



*Le commerce continue d'augmenter à un rythme plus rapide que la production intérieure, preuve que la mondialisation va de l'avant. (Photo BIT)*

En 1997, l'expansion du commerce et de la production s'est accélérée à l'échelle mondiale. Les différences entre les régions se réduiront, avec une reprise de l'activité économique en Europe occidentale et dans les pays en transition. Les économies dynamiques de l'Asie de l'Est devraient connaître un léger ralentissement, tout en conservant, pour la plupart d'entre elles, des taux de croissance très supérieurs à la moyenne mondiale. En Amérique du Nord, la croissance devrait être forte, même si elle ralentit quelque peu à la fin de 1997. La reprise observée en Amérique latine devrait

***Dans les mois qui viennent, tous les gouvernements resteront confrontés à des problèmes dus aux faits nouveaux importants survenus récemment dans le secteur financier dans un certain nombre de pays d'Asie...***

se poursuivre, engendrant un taux de croissance supérieur à celui qui a été atteint entre 1990 et 1995. En Afrique, l'expansion restera plus rapide qu'au cours de nombreuses années antérieures à 1996, sans toutefois être aussi bonne qu'en 1996. L'amélioration globale des résultats économiques prévue pour 1997 entraînera une hausse du taux de croissance réel des exportations. Toutefois, l'appréciation continue du dollar des Etats-Unis fera baisser la valeur nominale des échanges, au point peut-être que la croissance de cette valeur, exprimée en dollars courants, retombera en 1997 au-dessous de son niveau de 1996.

Dans les mois qui viennent, tous les gouvernements resteront confrontés à des problèmes dus aux faits nouveaux importants survenus récemment dans le secteur financier dans un certain nombre de pays d'Asie. Il est encore difficile de prévoir jusqu'à quel point et pendant combien de temps l'incidence de ces faits nouveaux sur la croissance économique se fera sentir. La durée et l'ampleur du recul seront atténuées avant tout par une approche positive en vue de régler les problèmes structurels des économies, en particulier dans le secteur financier, et un soutien résolu de l'ajustement structurel parallèlement à une gestion macro-économique appropriée. Les perspectives à moyen terme pour les pays de l'Asie du Sud-Est devraient toujours être très prometteuses étant donné que la plupart des facteurs qui ont contribué à leur croissance par le passé - des taux d'épargne et d'investissement élevés, un haut niveau d'éducation et de formation et une politique commerciale ouverte sur l'extérieur - existent toujours.

## Tendances des politiques commerciales

**A** l'approche du cinquantième anniversaire du système commercial multilatéral et vu les résultats remarquables obtenus jusqu'à présent, le moment est venu d'examiner les défis qu'il faudra relever. Une liste indicative, mais non exhaustive, peut en être donnée: il s'agirait de poursuivre - et, au besoin, d'améliorer - la mise en oeuvre des accords existants; d'exécuter efficacement le "programme incorporé" résultant du Cycle d'Uruguay et de la Conférence de Singapour; d'assurer une relation positive entre les accords régionaux et le système commercial multilatéral; de faire de l'OMC une organisation véritablement **mondiale**, en veillant à ce que tous les candidats puissent y accéder; et faire en sorte que, à mesure que la composition de l'OMC s'élargit, aucun participant ne soit marginalisé. Il y a surtout le défi fondamental qui consiste à élaborer le futur programme de travail multilatéral.

Le système multilatéral peut beaucoup plus facilement relever ces défis grâce au changement d'attitude en faveur d'un commerce ouvert observé au cours de la dernière décennie. Cette évolution s'est largement confirmée depuis la création de l'OMC. Lors du Cycle d'Uruguay, tous les Membres de l'OMC ont pris des engagements contraignants substantiels dans le cadre des Accords de l'OMC en ce qui concerne les droits de douane appliqués aux produits industriels et l'agriculture. Des engagements sectoriels additionnels importants relatifs aux produits des technologies de l'information et aux produits pharmaceutiques ont été contractés après la Conférence ministérielle de l'OMC à Singapour. En outre, 55 entités commerciales représentant 69 Membres de l'OMC ont signé l'Accord sur le commerce des services de télécommunication de base en février 1997.

La Conférence de Singapour a été l'occasion d'encourager fortement sur le plan politique la poursuite du processus amorcé avec la création de l'OMC en 1994. Cela suppose des tâches et des défis considérables pour les quelques années à venir, comme l'élargissement de la participation à l'OMC, l'amélioration des possibilités commerciales pour les pays les moins avancés, les négociations sur la continuation des réformes dans le secteur agricole et la poursuite de la libéralisation du commerce des services, l'examen d'un certain nombre d'Accords du Cycle d'Uruguay et l'étude de thèmes tels que l'investissement, la concurrence, la facilitation des échanges et la transparence des marchés publics.

Pour les Membres de l'OMC, le mécanisme de règlement des différends s'avère un instrument efficace auquel participent aussi bien les pays en développement que les pays développés. Le recours aux mesures antidumping et aux mesures compensatoires, soumises à de nouvelles disciplines, semble être en diminution dans les pays développés, bien qu'un nombre croissant de pays en développement fassent appel à ce genre de mécanisme de défense commerciale.

Les examens de politique commerciale effectués récemment confirment que l'élan en faveur de la libéralisation du commerce se maintient de manière générale. Cependant, le centre d'intérêt s'est déplacé et l'interaction entre les mesures de libéralisation autonomes, les accords régionaux et les négociations multilatérales est devenu plus complexe.

- » Dans la plupart des pays en transition, le processus de transformation économique s'est approfondi en s'accroissant; pour les pays d'Europe centrale et orientale, ce processus est lié en bonne partie à la grande priorité qu'ils donnent à leurs relations avec l'Union européenne, l'objectif étant d'y adhérer finalement. Lorsque la situation économique est devenue plus difficile dans certains pays en transition, de nouvelles mesures commerciales ont été prises à titre temporaire pour des raisons de balance des paiements.
- » La libéralisation en Amérique latine est devenue plus complexe elle aussi, le processus autonome cédant de plus en plus la place à une libéralisation du commerce axée sur la région. Dans

quelques cas, cela va de pair avec la poursuite des réductions unilatérales de droits de douane et d'autres mesures; toutefois, les augmentations récentes de certains droits de douane ont suscité des préoccupations.

- » les pays d'Asie du Sud et d'Asie du Sud-Est poursuivent dans l'ensemble le processus de libéralisation, compte tenu de contraintes politiques d'ordre général; le niveau des droits de douane est abaissé en même temps que sont graduellement supprimés les obstacles non tarifaires. Les turbulences qui ont agité récemment les pays d'Asie du Sud-Est n'ont pas, pour l'instant, entraîné un revirement important à cet égard, mais certains signes donnent à penser que de nouvelles mesures à l'importation vont être introduites.
- » progressivement, les pays africains s'intègrent davantage au système commercial multilatéral; l'importance considérable accordée à l'Afrique dans les récentes activités de coopération technique de l'OMC et des organisations soeurs vise à accroître

---

*Les politiques commerciales des pays développés (y compris des plus importants) ont, jusqu'à présent, continué d'évoluer dans la bonne direction, principalement sous l'impulsion des engagements pris dans le cadre du Cycle d'Uruguay...*

---

encore leur participation. Il ne fait guère de doute que les pays africains qui ont entrepris de libéraliser substantiellement leur politique commerciale voient leurs efforts récompensés par un taux de croissance plus élevé.

- » les politiques commerciales des pays développés (y compris des plus importants) ont, jusqu'à présent, continué d'évoluer dans la bonne direction, principalement sous l'impulsion des engagements pris dans le cadre du Cycle d'Uruguay, bien que certains secteurs, notamment l'agriculture et les textiles, continuent d'être fortement protégés contre les importations et de bénéficier d'autres formes d'aide. Il faut également à l'évidence combattre l'idée négative que le grand public et les médias se font des effets de la libéralisation du commerce et de la mondialisation.

Le large consensus au sujet de l'orientation des différentes politiques commerciales s'explique par le fait qu'on reconnaît de plus en plus la relation étroite qui existe entre la libéralisation extérieure, les réformes internes, les possibilités offertes par l'intégration des économies et la croissance et le développement économiques. Ces dernières années, les exportations ont été pour de nombreux pays la principale source de croissance économique. Pour les pays en développement ou les pays en transition, la politique commerciale sert souvent à stimuler la transformation du pays. La mondialisation des marchés, l'apparition de nouvelles technologies et la demande de nouveaux produits et services incitent aussi les dirigeants à aménager les politiques commerciales pour ne laisser passer aucune occasion.

Toutefois, des problèmes de longue date comme celui de l'accès aux marchés constituent toujours des défis. Une étude conjointe réalisée récemment par les Secrétariats de l'OMC et de la CNUCED montre que même après la mise en oeuvre intégrale des résultats du Cycle d'Uruguay, un nombre important de droits de douane élevés subsisteront tant dans les pays en développement que dans les pays développés et que les secteurs les plus touchés par des crêtes tarifaires sont toujours les mêmes - produits agricoles de première nécessité, fruits, légumes et poisson, produits alimentaires transformés, textiles et vêtements, chaussures, cuir et articles de voyage, et industrie automobile - en plus de certains secteurs de pointe, comme l'électronique grand public, qui ont été en grande partie exclus de l'ATI. Cette structure est renforcée par la progressivité des droits qui aboutit à des taux de protection effective élevés pour certains produits finaux; l'utilisation de taux spécifiques, en particulier pour les produits agricoles et les denrées alimentaires, réduit également la transparence des droits de douane. Certains de

ces secteurs - poisson ou produits de l'industrie automobile, par exemple - sont visés par des initiatives régionales comme celles que prend l'APEC, mais d'autres - dont les produits agricoles et les produits alimentaires transformés, les textiles, le cuir et les chaussures - en restent exclus.

Ces dernières années, les arrangements régionaux (unions douanières, accords de libre-échange, ou autres associations ayant des objectifs en matière de commerce comme l'APEC) sont devenus la règle dans les relations commerciales internationales. Ces deux dernières années, le processus d'intégration régionale s'est intensifié sur tous les continents.

- » en Europe, le réseau d'accords entre l'Union européenne et d'autres pays a été renforcé par de nouvelles propositions concernant l'élargissement de l'UE. Dans le même temps, l'UE réexamine à la fois la structure de ses relations de libre-échange et les relations avec les Accords de l'OMC et avec les partenaires commerciaux NPF. De nouvelles structures ont été mises en place pour les relations avec les pays méditerranéens, les signataires de la Convention de Lomé, l'Afrique du Sud, l'Amérique du Nord, le MERCOSUR et l'Asie; les relations techniques avec les Etats-Unis ont été renforcées et le schéma SGP a été révisé.
- » sur le continent américain, le Canada et le Mexique s'appuient sur leurs relations dans le cadre de l'ALENA pour conclure des accords semblables avec leurs partenaires commerciaux d'Amérique latine. Le MERCOSUR cherche à mettre en place son propre tarif extérieur commun par le biais d'un processus de "convergence" d'ici à 2006, a déjà passé des accords avec la Bolivie et le Chili et s'efforce aussi de conclure des accords de libre-échange avec d'autres pays de l'ALADI. Le Chili s'oriente également vers des accords de libre-échange avec ses partenaires latino-américains et participe activement au Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC). Le projet de Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) est toujours à l'étude.
- » en Afrique, une union douanière constituée essentiellement de pays francophones d'Afrique de l'Ouest devrait devenir effective en janvier 1998; en Afrique australe, les membres de la Communauté du développement de l'Afrique australe (SADC) ont engagé des négociations en vue d'instaurer entre eux un régime de libre-échange d'ici à 2004. L'Union douanière d'Afrique australe (Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Namibie et Swaziland) fait l'objet d'une renégociation et des négociations sont en cours entre l'Afrique du Sud et l'Union européenne au sujet de la structure future de leurs relations commerciales.
- » dans la région d'Asie et du Pacifique, l'ANASE a accueilli de nouveaux membres et la Zone de libre-échange entre les pays de l'ANASE (AFTA) devrait être mise en place plus tôt que prévu (en 2005 et non en 2008), avec un élargissement à la fois de la gamme des produits visés par l'accord et de son champ d'application global qui devrait comprendre les services et la propriété intellectuelle. Des négociations ont été engagées en 1996 entre les parties à l'Arrangement commercial préférentiel de l'Asie du Sud en vue d'aboutir à la création d'une Zone de libre-échange de l'Asie du Sud (SAFTA) d'ici à 2001.
- » un autre projet à long terme d'intégration régionale intéressant l'Asie et le Pacifique (y compris les Amériques) est le Forum de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), dont l'objectif est l'instauration d'un régime libre et ouvert pour le commerce et l'investissement dans la région d'ici à 2010 pour les pays développés et à 2020 pour les pays en développement. Tous les progrès dans ce domaine doivent être réalisés sur une base NPF. Récemment, les Ministres de l'APEC sont convenus d'un certain nombre d'initiatives en vue d'une libéralisation sectorielle rapide qui, ont-ils précisé, devraient rester conformes et être favorables à la poursuite d'une vaste libéralisation multilatérale.

L'interdépendance des activités régionales et multilatérales est l'une des caractéristiques fondamentales du monde commercial d'aujourd'hui. C'est dans des domaines comme l'écart entre les taux de droits NPF et les taux de droits préférentiels, les différences

constatées dans les normes régionales et internationales, les procédures d'approbation des produits et les règlements sanitaires ainsi que la tendance à la multiplication des règles d'origine, que se posent bon nombre des questions "traditionnelles" concernant le commerce des marchandises. Dans le domaine des services aussi, il est clair que la prolifération d'arrangements régionaux risque d'entraîner des différences croissantes dans les normes d'accès aux marchés par l'imposition, sur le plan régional, de conditions concernant l'accès transfrontières, l'établissement ou l'investissement, ou encore l'admission des fournisseurs de services professionnels ou de la main-d'oeuvre. En outre, l'un des risques pratiques de la multiplication des activités régionales est celui de l'incohérence qui peut découler du simple fait que ces activités prennent énormément de temps aux gouvernements et aux administrateurs et qu'elles créent des pressions antagoniques. Il faudra donc régler de manière efficace ces questions systémiques pour que le système multilatéral puisse prospérer et il importera plus que jamais, à mesure que les initiatives régionales progressent, que le système multilatéral reste au moins aussi ambitieux.

## Activités de l'OMC

L'rythme et l'orientation des activités de l'OMC en 1997 ont été fortement influencés à la fois par les négociations sur le commerce des produits des technologies de l'information, des services de télécommunication et des services financiers et par les résultats de la Conférence ministérielle de Singapour de 1996.

Les activités de l'OMC sont décrites en détail au chapitre V du Rapport annuel, complété par les rapports des Conseils et des Comités au Conseil général. La présente section traite principalement des domaines susmentionnés, à savoir les produits des technologies de l'information, les services de télécommunication et les travaux découlant des engagements pris par les Ministres à Singapour.

Pour ce qui est des marchandises, 43 Membres de l'OMC et Etats ou territoires douaniers distincts ayant engagé le processus d'accession sont convenus en mars 1997 d'éliminer les droits de douane sur les produits des technologies de l'information. En outre, un groupe de sept pays et l'UE sont convenus d'admettre en franchise 465 produits pharmaceutiques. Ces deux initiatives ont été menées sur une base NPF.

Les négociations sur les services de télécommunication de base ont été menées à bien en février 1997 et les travaux sur les services financiers se poursuivent activement avant la date limite du 12 décembre 1997. A la fin de novembre 1997, 37 offres avaient été présentées par 51 Membres lors des négociations sur les services financiers. En outre, les travaux se poursuivent en ce qui concerne les services professionnels, y compris les services comptables, la négociation de règles sur les sauvegardes, les marchés publics de services et les subventions dans le cadre de l'AGCS, et un programme d'échange de renseignements approuvé par les Ministres à Singapour.

A Singapour, les Ministres ont réaffirmé leur détermination à respecter les règles et procédures du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends et des autres Accords de l'OMC dans la conduite de leurs relations commerciales et le règlement des différends. Le recours au mécanisme de règlement des différends continue de progresser. Depuis le début de 1997, l'Organe de règlement des différends a reçu 40 notifications concernant des demandes formelles de consultations au titre du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends. Dix nouveaux groupes spéciaux ont été établis pendant la même période et cinq rapports de l'Organe d'appel et de groupes spéciaux ont été adoptés. Les participants à la Conférence ministérielle ont évalué les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des engagements souscrits dans le cadre de l'OMC, fait le point des négociations en cours et de l'exécution du programme de travail, fait un tour d'horizon de l'évolution du commerce mondial et examiné les défis inhérents à une économie mondiale en pleine évolution. Ils ont observé que,

depuis l'entrée en activité de l'OMC, une grande partie du programme de travail découlait du "programme incorporé" à l'Accord sur l'OMC et des Décisions adoptées à Marrakech. Un certain nombre de points de ce programme de travail, dont le commerce des services, l'agriculture et certains ADPIC, feraient l'objet de négociations futures alors que, pour beaucoup d'autres, des réexamens et d'autres travaux étaient prévus. Les Ministres ont souligné qu'il était important de respecter les divers calendriers fixés et ont fait remarquer que les travaux entrepris ne préjugeraient pas des décisions qu'il serait nécessaire de prendre ultérieurement.



*La Conférence ministérielle de Singapour a donné de l'impulsion aux activités de l'OMC en 1997.*

A Singapour, les Ministres ont également été sensibles à la nécessité de faire en sorte que l'OMC évolue en fonction des nouvelles relations ayant une incidence sur le système commercial multilatéral. Dans cet esprit, ils ont créé deux groupes de travail, l'un pour examiner les liens entre commerce et investissement et l'autre pour étudier les questions soulevées par les Membres au sujet de l'interaction du commerce et de la politique de la concurrence, y compris les pratiques anticoncurrentielles. Les groupes de travail étudient ces questions, étant entendu que, si des négociations sont nécessaires, elles n'auront lieu qu'après qu'une décision aura été prise par consensus à cet effet. Le Conseil général doit déterminer après deux ans ce que chaque organe devrait faire par la suite. Les deux groupes de travail ont fait des progrès substantiels dans l'élaboration de la documentation de base dont ils ont besoin pour leurs délibérations. En outre, les Rapports annuels de l'OMC pour 1996 et 1997 contiennent des dossiers spéciaux consacrés l'un au commerce et à l'investissement étranger direct, et l'autre au commerce et à la concurrence.

Les Ministres ont également inscrit deux autres nouvelles questions au programme de travail de l'OMC. La première concerne la transparence des marchés publics, qui est actuellement étudiée en vue d'élaborer des éléments à inclure dans un accord approprié. Dans le cadre de la deuxième question nouvelle, le Conseil du commerce des marchandises doit entreprendre des travaux exploratoires et analytiques au sujet de la simplification des procédures commerciales pour voir s'il y a lieu d'établir des règles de l'OMC sur la facilitation des échanges.

Le problème de la marginalisation des pays les moins avancés, ainsi que le risque de marginalisation de certains pays en développement, sont un constant sujet de préoccupation pour les Membres, qui se sont engagés à chercher à instaurer une plus grande cohérence et une meilleure coordination entre les organisations internationales pour y faire face, y compris en fournissant une assistance technique. A cette fin, les Ministres sont convenus d'un Plan d'action pour les pays les moins avancés, qui prévoit des mesures commerciales positives visant à permettre à ces pays d'améliorer leur capacité de profiter des possibilités offertes par le système commercial. Le Plan préconise également que des mesures soient prises pour améliorer les conditions concernant l'investissement et encourager l'expansion et la diversification des exportations.

Pour concrétiser le Plan d'action, une Réunion de haut niveau sur les mesures intégrées en faveur du développement du commerce des pays les moins avancés s'est tenue en octobre 1997. Les questions examinées lors de cette réunion, à laquelle ont participé, outre l'OMC, le Centre du commerce international, la CNUCED, le FMI, le PNUD et la Banque mondiale, ont été l'accès aux marchés et l'assistance technique liée au commerce, la formation et le renforcement des capacités. Neuf Membres de l'OMC ont annoncé

de nouvelles initiatives autonomes de libéralisation pour améliorer l'accès aux marchés des exportations des pays les moins avancés cependant que d'autres ont indiqué les mesures qu'ils avaient prises récemment à cet égard. Douze PMA ont présenté une évaluation globale de leurs besoins de coopération technique liée au commerce; d'autres évaluations de ce genre seront effectuées avant la Conférence ministérielle de 1998. L'accent a également été mis, à la Réunion, sur les possibilités que l'utilisation des technologies de l'information offrait pour faciliter l'intégration des PMA dans le système commercial.

Pendant l'année, les activités d'assistance technique et de formation du Secrétariat, financées sur le budget ordinaire de l'OMC et par des contributions spéciales des gouvernements, n'ont cessé de s'accroître. En 1996 et au début de 1997, il y a eu en particulier des séminaires et des ateliers sur de nombreux aspects du système commercial multilatéral de l'OMC, des stages de formation, des

---

*Le problème de la marginalisation des pays les moins avancés, ainsi que le risque de marginalisation de certains pays en développement, sont un constant sujet de préoccupation pour les Membres...*

---

missions techniques portant sur des questions spécifiques, une aide aux gouvernements pour la préparation des examens des politiques commerciales, une assistance aux pays les moins avancés pour préparer leur participation à la Réunion de haut niveau, et la fourniture de renseignements et de données spécifiques sur demande.

Les relations de l'OMC avec le FMI et la Banque mondiale ont été définies en vertu des deux accords conclus entre les organisations, comme il est indiqué dans le document WT/GC/W/68. Pendant l'année, la coopération en matière d'assistance technique avec le FMI, la Banque mondiale et d'autres institutions, notamment la CNUCED et le Centre du commerce international, a également été renforcée. En outre, les organisations non gouvernementales ont été davantage associées aux activités de l'OMC, y compris pour les questions concernant le commerce et l'environnement et le programme d'action en faveur des pays les moins avancés.

Les Ministres réunis à Singapour ont abordé la question du régionalisme. Ils ont noté que les Membres de l'OMC participaient de plus en plus à des accords régionaux, et que ces initiatives pouvaient encourager la libéralisation et renforcer l'intégration au système commercial international. Dans le même temps, ils ont réaffirmé la primauté du système commercial multilatéral et leur volonté de faire en sorte que les accords commerciaux régionaux apportent un complément à ce système et soient compatibles avec lui. Le Comité des accords commerciaux régionaux a poursuivi ses travaux relatifs aux accords commerciaux régionaux et aux questions systémiques. Il examine actuellement 15 accords et en aura 34 autres à examiner par la suite. Une liste des questions systémiques a été établie par le Secrétariat, et les discussions se poursuivent sur la meilleure façon d'examiner ces questions.

A Singapour, les Ministres ont également indiqué qu'ils s'efforceraient d'intégrer promptement les nouveaux candidats au système de l'OMC, et ils ont invité ces candidats à contribuer au processus d'accession en acceptant les règles de l'OMC et en proposant des engagements significatifs en matière d'accès aux marchés. L'OMC a accueilli deux nouveaux Membres en 1997, la Mongolie et le Panama; 31 autres demandes d'accession ont été présentées. Bon nombre de candidats connaissent actuellement, sur le plan économique, une transition fondamentale, ce qui accroît encore les avantages qu'ils tireront de leur accession, mais aussi les problèmes qu'ils doivent résoudre pour satisfaire aux conditions de fond préalables. □

OEPC: MALAISIE

## Le pays soutenu dans ses efforts pour résister aux turbulences financières

*On trouvera ci-après des extraits des conclusions présentées par le Président, l'Ambassadeur Munir Akram (Pakistan), à l'issue de l'examen des politiques et pratiques commerciales de la Malaisie effectué par l'Organe d'examen des politiques commerciales les 4 et 5 décembre 1997:*

Les Membres ont félicité la Malaisie pour les résultats économiques exceptionnels qu'elle avait enregistrés depuis 1993: taux de croissance élevé, assorti d'un faible taux de chômage et d'inflation, et amélioration du bien-être de la population. Ces résultats avaient été possibles grâce à une politique commerciale ouverte. Des questions ont néanmoins été posées au sujet de problèmes macro-économiques et structurels.

Dans l'ensemble, les Membres ont estimé que les paramètres économiques de la Malaisie étaient bons. C'est pourquoi un certain nombre de Membres se sont dits inquiets des mesures commerciales restrictives annoncées dans le budget de 1998 pour faire face à la crise. Le représentant de la Malaisie a répondu que les difficultés économiques du moment étaient dues à des fuites massives de capitaux. Les autorités pensaient que les risques liés à ces phénomènes pourraient être réduits si le compte des opérations courantes et les réserves étaient en équilibre.

Le représentant de la Malaisie a fait ressortir que, si les paramètres économiques fondamentaux restaient favorables, certaines mesures devaient être prises pour faire face à la crise actuelle. Il a souligné que les majorations de droits et autres mesures prévues dans le budget pour 1998 étaient conformes aux obligations de la Malaisie au regard de l'OMC et a fait observer qu'il s'agissait de mesures temporaires. La nécessité de ces mesures serait examinée cas par cas.

### Questions régionales et multilatérales

Il a été souligné que la Malaisie étant membre de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC) et de la Zone de libre-échange des pays de l'ANASE (AFTA), le régionalisme occupait une place importante dans sa politique commerciale. Les Membres ont exprimé l'espoir que ces arrangements favoriseraient une plus grande libéralisation des échanges et une meilleure efficacité sur le plan intérieur. A cet égard, des questions précises ont été posées sur le risque de diversion des courants d'échanges que pourrait entraîner la mise en place de l'AFTA, l'harmonisation des normes entre les pays de l'APEC, le bien-fondé des préférences tarifaires accordées à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande et les mesures de libéralisation concrètes prises par la Malaisie au titre de sa participation au plan d'action initial de l'APEC.

Les Membres ont félicité la Malaisie pour son attachement au système commercial multilatéral, dont témoignait sa participation active à l'OMC, notamment dans les négociations sur les services financiers en cours. Ils ont accueilli favorablement l'annonce d'offre révisée de ce pays. Certains ont néanmoins demandé des précisions sur les délais dans lesquels la Malaisie envisageait d'honorer les engagements pris dans le cadre du Cycle d'Uruguay, concernant notamment l'adoption de la nouvelle législation antidumping, la modification de la législation en vigueur sur la propriété intellectuelle, le programme d'élimination progressive des subventions à l'exportation prohibées et la suppression des prescriptions relatives à la teneur en produits nationaux.

Le représentant de la Malaisie a indiqué que les pays de l'ANASE supprimaient progressivement les droits spécifiques pour les remplacer par des droits *ad valorem* qui seraient abaissés sur une base NPF. La Malaisie ne pensait pas que la création de l'AFTA entraîne



*Le "Triangle d'or" quartier des affaires de Kuala Lumpur: si les politiques commerciales ouvertes ont été porteuses d'une croissance économique exceptionnelle, certaines mesures annoncées récemment pour faire face à la crise financière suscitent des inquiétudes.*

une diversion de courants d'échanges. L'arrangement avait été notifié au Comité du commerce et du développement.

### Mesures et politiques particulières touchant au commerce

D'une manière générale, les Membres ont fait l'éloge du régime commercial ouvert de la Malaisie, mettant l'accent sur les abaissements substantiels de droits opérés depuis le dernier examen.

Des questions ont été posées au sujet des enquêtes antidumping et des délais prévus pour rendre la législation antidumping en vigueur pleinement conforme à l'Accord antidumping. La pratique qui consiste à ne pas communiquer aux exportateurs étrangers le calcul de leur marge de dumping individuelle avant de rendre une détermination finale concernant des mesures définitives a également été contestée.

Le représentant de la Malaisie a indiqué que le régime de licences non automatiques ne s'appliquait qu'à 17 pour cent des lignes tarifaires, dont 60 pour cent concernaient des produits du bois. Ce système était destiné à favoriser les industries naissantes et les industries d'intérêt stratégique et, en ce qui concerne les produits du bois, avait été mis en place à des fins de conservation.

Le texte du projet de loi en matière antidumping et en matière de droits compensateurs était en cours de mise au point et serait déposé devant le Parlement à sa prochaine session. En attendant, comme cela avait été notifié à l'OMC, les autorités chargées des enquêtes antidumping prenaient des mesures sur le plan administratif. Deux actions seulement avaient été engagées pendant la période considérée, l'une et l'autre en 1995-1996.

Les prélèvements à l'importation et le régime de licences concernant le bois d'oeuvre avaient pour but de favoriser une gestion durable des forêts, d'encourager les activités en aval et de financer la recherche-développement. Ces mesures étaient régulièrement réexaminées afin de s'assurer que les objectifs visés étaient atteints. Les prescriptions relatives à la teneur en produits nationaux concernant l'industrie automobile seraient progressivement supprimées d'ici à l'an 2000.

\* \* \*

Je tiens à remercier les Membres pour leur participation à l'examen des politiques commerciales de la Malaisie. Je suis convaincu que tous ceux qui sont ici présents sont satisfaits des réponses que vient de nous donner la Malaisie. Nous nous félicitons en outre de l'annonce selon laquelle l'offre de la Malaisie sur les services financiers a été présentée. Je ne crois pas me tromper en disant que tous les Membres sont conscients des efforts faits par la Malaisie pour résister aux turbulences qui secouent actuellement le secteur financier. □

**Suivi de la Réunion de haut niveau: 22 autres PMA vont bénéficier du programme**

Le Sous-Comité des pays les moins avancés (PMA) s'est réuni le 1er décembre pour faire le point des mesures de suivi découlant de la Réunion de haut niveau de l'OMC sur les PMA qui s'est tenue en octobre 1997.

Le Secrétariat l'a informé que les six organisations participant au programme intégré d'assistance technique en faveur des PMA devaient se réunir dans le courant du mois et en janvier pour parachever leurs réponses intégrées à 22 autres PMA, ce qui portera à 34 le nombre de pays bénéficiant du programme.

Le Sous-Comité a encouragé les Membres de l'OMC à présenter des notifications formelles concernant l'amélioration de l'accès aux marchés pour les exportations des PMA annoncée au cours de la Réunion de haut niveau.

Le Secrétariat a informé le Sous-Comité qu'il continuait de débattre avec les autres organisations concernées de l'établissement d'un mécanisme de suivi de la Réunion de haut niveau. □

**Série de symposium sur la facilitation du commerce**

À sa réunion des 19 novembre et 8 décembre, le Conseil du commerce des marchandises a décidé d'organiser un symposium sur la facilitation des échanges au début de mars 1998. Le symposium devrait permettre d'identifier les principaux domaines dans lesquels les commerçants rencontrent des obstacles au niveau transfrontières, et assurer l'interface entre le niveau pratique (les négociants) et le niveau de la politique commerciale (les fonctionnaires des ministères et les fonctionnaires en poste à Genève).

A propos de l'examen par le Conseil de la mise en oeuvre de l'Accord sur les textiles et les vêtements, le Président, l'Ambassadeur Terje Johannessen (Norvège), a indiqué qu'il n'avait pas été possible, en dépit de consultations prolongées, d'arriver à un consensus sur un résumé des débats ou d'éventuelles conclusions. Les pays en développement exportateurs et les principaux importateurs ont ensuite exprimé des points de vue divergents sur la question de savoir si le Conseil avait ou non respecté les dispositions de l'Accord sur les textiles et les vêtements relatives au réexamen. □



*La Division du commerce des services et la Division de la coopération technique et de la formation de l'OMC ont organisé huit séminaires régionaux sur les négociations sur les services en 1997. Ces séminaires, financés par le gouvernement des Pays-Bas, avaient pour objet de favoriser une participation plus efficace des Membres de l'OMC et d'aider les pays candidats à l'accession à élaborer des projets d'engagements dans le cadre de l'AGCS.*

*Ces séminaires ont eu lieu du 8 au 10 juillet à Jakarta (Indonésie) (on voit sur la photo les participants et les conférenciers); les 22 et 23 juillet à Caracas (Venezuela); les 29 et 30 juillet à Colombo (Sri Lanka); les 2 et 3 septembre au Caire (Egypte); les 8 et 9 septembre à Prétoria (Afrique du Sud); les 15 et 16 septembre à Port of Spain (Trinité-et-Tobago); les 22 et 23 novembre à Abidjan (Côte d'Ivoire) et les 24 et 25 novembre à Istanbul (Turquie).*

**Rapport annuel de l'OMC**

Le Rapport annuel de l'OMC de 1997, publié le 19 décembre, contient un compte rendu détaillé de la troisième année d'activité de l'Organisation mondiale du commerce, peut-être la plus chargée jusqu'ici. Il met en évidence certaines des tendances majeures de la politique commerciale en 1997, dont l'aboutissement des négociations sur les télécommunications de base et les produits des technologies de l'information. Tout un chapitre est consacré à l'étude détaillée de l'interaction entre la politique commerciale et la politique de la concurrence.



Dans l'examen de l'évolution du commerce mondial en 1996, le rapport examine de manière approfondie les flux commerciaux par région et par produit, les échanges entre pays parties à des accords d'intégration régionaux et les tendances du commerce des services commerciaux.

Des exemplaires du rapport sont en vente en anglais, français ou espagnol, au prix de 75 francs suisses, à l'Organisation mondiale du commerce. Il existe également une version sur CD-ROM. □

**Avancement des travaux des Groupes de travail de l'accession de l'Arabie saoudite, de la Chine et de la Fédération de Russie**

Les travaux concernant l'accession à l'OMC de trois grands pays commerçants - l'Arabie saoudite, la Chine et la Fédération de Russie - ont continué de progresser dans les derniers mois de 1997.

- » le Groupe de travail de l'accession du Royaume d'Arabie saoudite s'est réuni les 2 et 4 décembre et est convenu d'accélérer les négociations sur l'accès au marché des marchandises, des produits agricoles et des services. A cet effet, les autorités d'Arabie saoudite devaient dépêcher à Genève à la fin février 1998 des représentants chargés de procéder à des négociations avec les Membres intéressés. Le Groupe de travail a examiné une vaste gamme de questions, dont l'accès au marché des marchandises et des services, le régime de licences d'importation, les obstacles techniques au commerce, les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et les accords commerciaux préférentiels.
- » le Groupe de travail de l'accession de la Chine s'est réuni le 5 décembre; il a examiné l'offre de services révisée présentée par ce pays, ainsi que les éléments d'un projet de protocole d'accession, et fait le point des négociations bilatérales sur l'accès au marché.
- » le Groupe de travail de l'accession de la Fédération de Russie s'est réuni le 9 décembre et a examiné les questions qui touchent aux mesures concernant les investissements et liées au commerce, les subventions à l'industrie, et les accords commerciaux préférentiels passés avec les membres de la Communauté d'Etats indépendants. □

**FOCUS OMC**

Bulletin d'information publié par la Division de l'information et des relations avec les médias de l'OMC.

Centre William Rappard, 154 rue de Lausanne, 1211 Genève 21, Suisse.

Tél. 7395111/Fax: 7395458 Web: <http://www.wto.org>

ISSN 0256-0119



DIRECTOR GENERAL

CHAIRPERSON

SEC





ORGANISATION  
MONDIALE DU  
COMMERCE

WORLD TRADE ORGANIZATION  
MINISTERIAL CONFERENCE  
9-13 DEC 1996  
SINGAPORE



MINISTERIAL  
CONFERENCE  
- AMEN  
SINGAPORE



WTO - OMC REGIONAL SEMINAR  
ON GATS NEGOTIATIONS IN PROGRESS  
FOR ASIAN DEVELOPING COUNTRIES

JAKARTA 8-10 JULY 1997

